



**EXTRAIT**  
**du**  
**Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ et le jeudi 20 mars à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 07 mars 2025, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.**

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 07 mars 2025
Nombre de présents	28	
Nombre de pouvoirs	7	Date de publication : 25 mars 2025
Suffrages exprimés	35	

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, M. Patrice BOUCAU, M. Régis MALARIK, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT.

**ABSENTS ET EXCUSÉS :**

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Audrey LALOTTE, Mme Fanny MESPLET, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, M. Didier ZARZUELO.

**POUVOIRS :**

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE a donné pouvoir à Mme Mylène HENAULT,  
M. Amine BENALIA BROUCH a donné pouvoir à M. Julien DUBOIS,  
Mme Audrey LALOTTE a donné pouvoir à Mme Martine DEDIEU,  
Mme Fanny MESPLET a donné pouvoir à Mme Florence PEYSALLE,  
Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU a donné pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO,  
M. Pierre STETIN a donné pouvoir à M. Bruno JANOT,  
M. Didier ZARZUELO a donné pouvoir à M. Yves LOUMÉ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Alexis ARRAS

**OBJET : CATHÉDRALE SAINTE MARIE DE DAX : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR DES TRAVAUX PRIORITAIRES SÉCURITÉ INCENDIE ET POURSUITE DE L'ENTRETIEN DES CHÉNEAUX**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

**VU** le courrier de la Préfecture des Landes en date du 18 décembre 2024 accordant une dérogation, au titre de l'article L.1111-10 du Code général des collectivités territoriales, pour

porter à plus de 80 % d'aides publiques pour le financement des travaux et de maîtrise d'œuvre de la cathédrale Sainte Marie de la ville de Dax,

**VU** le Code du patrimoine articles L.621-1 et suivants, R.621-1 et suivants,

**VU** l'arrêté ministériel du 16 septembre 1946 classant la cathédrale Sainte Marie de Dax au titre des Monuments Historiques,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'effectuer des travaux de sécurité incendie de la cathédrale Sainte Marie et de la poursuite de l'entretien des chéneaux, complété par des purges sécuritaires des zones fragilisés, intégrant les remplacement limités d'ardoises ou de tuiles cassées en couverture et dépose des luminaires installés dans les chéneaux,

**CONSIDÉRANT** que l'estimation du coût de ces travaux et des honoraires de maîtrise d'œuvre et de bureaux de sécurité et de contrôle est de 250 027,05 € HT soit 300 032,46 € TTC et que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025 de la ville de Dax sur l'opération P21064 – URBA,

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de solliciter des subventions auprès de plusieurs financeurs publics, l'État via la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département des Landes ou tout autre organisme, afin de pouvoir réaliser ces travaux.

**SUR PROPOSITION DE M. ARRAS Alexis, Adjoint au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,**

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour la réalisation des travaux sécurité incendie de la cathédrale Sainte Marie et pour la poursuite de l'entretien des chéneaux ainsi que pour les honoraires de maîtrise d'œuvre et de bureaux de sécurité et de contrôle :

DÉPENSES		RECETTES	
	Montant		Montant
Travaux recouplement coupe feu + entretien chéneaux + installation de chantier	211 350 € HT	ETAT – DSIL – 30 %	75 008 €
honoraires : architecte, économiste, SPS, contrôleur technique	38 677 € HT	DRAC - 30 %	75 008 €
		Région Nouvelle-Aquitaine - 15 %	37 504 €
		Département des Landes - 20 %	50 005 €
		<b>Autofinancement = reste à la charge du bénéficiaire (dont TVA)</b>	
		Ville de Dax	62 507 €
Total Dépenses HT	250 027 € HT	Total Recettes	300 032 €
Total Dépenses TTC	300 032 € TTC		

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de plusieurs financeurs publics, l'État via la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département des Landes ou tout autre organisme, à leur taux maximum,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents, conventions et avenants relatifs à ce dossier.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE**  
**Alexis ARRAS.**

**Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
pour copie conforme,**

A blue ink signature of Julien DUBOIS, written over a circular official stamp of the Municipality of Dax.

Julien DUBOIS  
Maire de Dax  
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »